Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_028_2-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	24	25

Vote
Mains levées
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 08/04/2026
Et
Publication ou notification du : 08/04/2026

L'an 2026, le 02 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, PENIN Lany, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, ÉON Patrice, FOLL Nicolas, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony POSSON Rémi

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MENEUST Pauline à Mme VÉRÉ Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. Rémi POSSON

2026-028 – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision mais elles ont un rôle important dans la conduite de l'action municipale. Elles sont associées aux décisions et orientations municipales. Par ailleurs, les projets de délibération leur sont transmis pour avis. Elles peuvent être mises en place pour la durée du mandat municipal ou une durée moindre.

Comme indiqué dans le code général des collectivités territoriales, le maire est président de droit. Lors de leur première réunion, les commissions élisent en leur sein un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider en l'absence du maire.

Il est proposé de créer les commissions suivantes.

1- Urbanisme, bâtiments, travaux, voirie et environnement, composée de 10 membres.
2- Culture, associations, jumelages t vie associative, composée de 8 membres.
3- Sports, éducation, jeunesse, composée de 11 membres.
4- Solidarités, cohésion sociale, santé composée de 11 membres.
5- Finances, composée de 8 membres.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

- CREE Les commissions municipales comme indiqué ci-dessus ;
- FIXE le nombre de conseillers membres de chaque commission ;
- DESIGNE les conseillers dans chaque commission.

Comme désigné ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_028_2-DE

1. Urbanisme, bâtiments, travaux, voirie et environnement

Christian HAMELOT	Mireille CHAUVINEAU	Christophe HAQUIN	Bertrand DESILLE
Pierrick GENDRY	Patrice ÉON	Anthony MENEUST	Claude CAILLEAU
Nicolas FOLL	A définir ultérieurement		

2. Culture et vie associative

Catherine TIREAU-PAQUET	Lany PENIN	Irmine DELAGRÉE	Philippe GARNIER
A définir ultérieurement	Bernadette TISON	Hélène BAYON	Joël FRIN

3. Sports, éducation, jeunesse

Lou LAGOUTTE	Patrice ÉON	Charles JEULAND	Lany PENIN
Pauline MENEUST	Irmine DELAGRÉE	Philippe GARNIER	Nicole HARD
Sandrine AUPIED	Claude CAILLEAU	Hélène BAYON	

4. Action sociale et santé

Bernadette TISON	Christian HAMELOT	Martine VÉRÉ	CHARLES JEULAND
Pierrick GENDRY	Catherine TIREAU-PAQUET	Rémi POSSON	Sandrine AUPIED
A définir ultérieurement	Nicolas FOLL	A définir ultérieurement	

5. Finances

Anthony MENEUST	Eric GRIGNON	Lany PENIN	Pierrick GENDRY
Rémi POSSON	A définir ultérieurement	Joël FRIN	Nicolas FOLL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

